

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du jeudi 24 avril 2025**

*La convocation a été transmise le 17 avril 2025*

*L'an deux mil vingt-cinq, jeudi 24 avril, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie à 20h00, sous la présidence de Monsieur Michaël BLANCHET, Maire.*

**Etaient présents** : M. BLANCHET, M. C. LARDEAU, M-L MEZARD, Ms A. SEBAHI, D. ROUSSEAU, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents excusés**:

Camille DENOZIERES,  
Sophie GRANDJEAN,  
Ludwig EVEN,  
Jean-Paul BAUDOUIN,

*Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.*

**ORDRE DU JOUR** :

A) **Présentation des pouvoirs** :

Sophie GRANDJEAN a donné pouvoir à Michaël BLANCHET  
Jean-Paul BAUDOUIN a donné pouvoir à Christophe LARDEAU

B) **Désignation d'un secrétaire de séance** :

Marie-Laure MEZARD est nommée secrétaire de séance.

C) **Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 03 avril 2025**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal du conseil municipal du 03 avril 2025 qui n'apporte aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

: - : - : - : - : - : - :

**1- BRIQUETERIE**

*Le maire fait un résumé du projet briquèterie.*

*Il rappelle que la briquèterie a été achetée à la famille LAMBERT, en 2018, par la commune, lors de la mandature de Mme MARTIN.*

*En 2020, lors de la nouvelle mandature, un projet était à l'étude à savoir accueillir des autistes et des médecins. Les entreprises LOREAL, GUERLIN et ANDROS étaient très favorables à ce projet mais devant la lenteur administrative, ce projet n'a pas abouti. Il va se faire finalement en périphérie de Chartres.*

*La commune de St Piat a donc présenté un autre projet qui consiste à sauver la briquèterie pour en faire un musée à ciel ouvert. Soumis à Monsieur le sous-Préfet de l'époque, Yann GERARD et les représentants de la DRAC, ce dossier a été accueilli favorablement.*

*Des demandes de subventions ont donc été déposées auprès de la DRAC, de l'ETAT, la DREAL sur le Fonds Friche, et la Région. Ces aides financières couvrent pratiquement 90 % des dépenses HT, ce qui n'est pas négligeable pour la commune.*

*Pour donner vie à ce lieu, en plus de ce musée, il a été convenu d'accoler la salle des fêtes tel que l'aménageur l'a prévu dans son projet. La DRAC participerait à hauteur de 40 % des 733 600 € HT, coût estimatif prévu pour cette construction.*

*Aujourd'hui, la briquèterie a été déclassée momentanément afin de permettre le dépôt du permis de démolir en mairie. Elle retrouvera son classement une fois que tous les travaux seront achevés.*

*Enfin, il précise que les travaux devraient commencer au mois de septembre de cette année.*

## **2- PRET RELAIS ET PREVISION BUDGETAIRE 2025**

*Le Maire poursuit en s'appuyant sur son bref résumé du projet briqueterie et le besoin de contracter un prêt relais afin de pouvoir couvrir le décalage entre le paiement des travaux et le versement des subventions attendues.*

### **Délibération (2025/04-18) – Prêt relais 2025**

Monsieur le Maire, informe l'assemblée qu'afin de couvrir le décalage entre le paiement des travaux et le versement des subventions attendues, il est proposé d'avoir recours à un prêt relais sur le budget primitif 2025 de la commune,

Compte tenu de l'offre du Crédit mutuel considérée comme la mieux disante,

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et procédé au vote, DECIDE à l'unanimité

- de contracter auprès du Crédit mutuel un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 650 000 €

Durée : 3 ans

Taux fixe : 3,22 %

Périodicité : trimestre

Frais d'étude et d'enregistrement : 0.10 % soit 650 €

-de prendre l'engagement d'inscrire au BP 2025, en recette d'investissement, au chapitre 16 le capital emprunté et en priorité chaque année, en dépenses obligatoires de fonctionnement, du budget communal, les sommes nécessaires au remboursement des échéances restantes au chapitre 66.

- charge le Maire de signer le contrat et tout document se rapportant à cette opération

### **Délibération (2025/04-18b) – Prévision budgétaire BP 2025- Décision modificative n°1**

Le Conseil municipal,

| OBJET                    | COMPTE                                                          | Crédits à diminuer | Crédits à augmenter |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------|
| Recette d'investissement | 1641/ Emprunt auprès d'un établissement financier – Prêt relais |                    | 650 000 €           |
| Dépense d'investissement | 1641/ Remboursement capital – Prêt relais                       |                    | 650 000 €           |

Vu la nécessité de prévoir des ajustements au BP 2025,

Le Maire présente la décision modificative nécessaire à la régularisation des imputations :

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et procédé au vote DECIDE à l'unanimité

d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'inscription du BP 2025 comme présentés ci-dessus.

## **11- QUESTIONS DIVERSES**

**Mise en berne des drapeaux :** le Maire informe avoir reçu un courrier du 1<sup>er</sup> ministre demandant aux collectivités de mettre en berne les drapeaux, le jour des obsèques du Pape François, prévu le samedi 26 avril 2025. Les drapeaux seront redéployés le dimanche matin.

**Parc photovoltaïque :** Le maire apporte des précisions pour mettre fin aux rumeurs qui courent dans le village à savoir que celui-ci serait propriétaire d'une société et que ce serait cette dernière qui poserait les panneaux photovoltaïques au terrain de foot. Pour stopper ces affabulations, il indique avoir en effet

un numéro SIRET qui est nécessaire pour la déclaration aux impôts afin de récupérer la TVA. Il ne possède donc pas d'entreprise.

La société ORION a contacté la mairie de St Piat comme Epernon et d'autres collectivités et que son représentant commercial a été reçu par le conseil municipal pour exposer ce projet.

Toutefois, renseignement pris, le PLU actuel n'autorise pas, sur une zone naturelle (NL), l'installation de panneaux solaires. Il convient donc d'attendre l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H) des Portes Euréliennes courant 2026.

**Révision du PLU ST PIAT :** Le maire explique avoir ajourné la révision du PLU de la Commune de St Piat, du fait que le PLUi-H avançait plus vite que ce dernier. Il était devenu aberrant d'avoir 2 cabinets d'études pour ce document d'urbanisme. De ce fait, tout ce qui a été réalisé pour la révision du PLU de la commune de St Piat sera annexé dans le PLUi-H de la Communauté de communes.

**Remplacement des élus démissionnaires :** Le maire indique que les personnes restantes sur la liste d'opposition ont été sollicitées, selon leur ordre d'inscription, pour remplacer les deux élus démissionnaires. Une a refusé la proposition, la suivante ne s'est pas encore prononcée et Sylvain LAMBERT a accepté d'intégrer le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h15.

*Le secrétaire de séance*

*Le Maire,*